

DOSSIER LSU



Dernier avatar de la réforme du collège, la mise en place du Livret scolaire unique (LSU) s'avère particulièrement chaotique. Ce LSU est renseigné de façon très diverse selon les collèges et souvent avec des éléments (liste locale de compétences, demande d'évaluation des EPI et AP,...) qui vont bien au-delà des préconisations officielles. Dans notre académie, les consignes des IPR et des chefs d'établissements semblent être plus appuyées qu'ailleurs. Il suffit pour cela de parcourir le guide élaboré par les corps d'inspection dont certains extraits figurent ci-dessous. Vous trouverez ci-jointes les interventions du SNES en direction du Ministère

[Déclaration du SNES](http://www.caen.snes.edu/Declaration-du-SNES-FSU-au-CSE-du-2-mars-2017.html) : <http://www.caen.snes.edu/Declaration-du-SNES-FSU-au-CSE-du-2-mars-2017.html>

Et

[Lettre à la ministre](http://www.caen.snes.edu/LETTRE-A-LA-MINISTRE.html) : <http://www.caen.snes.edu/LETTRE-A-LA-MINISTRE.html>

Merci de nous signaler toutes dérives ou pressions. Nous interviendrons sur ces questions lors du prochain CTA pour défendre notre liberté pédagogique.

Ci-dessous de « savoureux » extraits du guide :

"Préconisation pour la mise en œuvre d'une évaluation positive au service des apprentissages" réalisé par les corps d'inspection du 1er et 2nd degré de l'académie de Caen.

La posture de l'enseignant, dans ces situations, passe du « face à face » au « côte à côte ». Il devient accompagnateur et observateur (pour comprendre le raisonnement de l'élève, faire verbaliser les stratégies et identifier les obstacles éventuels) [...] (p.4)

Les modalités d'évaluation des apprentissages au regard des objectifs des programmes sont définies par le conseil de cycle. Le conseil pédagogique peut ainsi inclure dans ses travaux ce qui incombe au conseil de cycle 4. Dans le second degré, les équipes disciplinaires font de l'évaluation et des objectifs d'apprentissage un objet de leur réflexion commune [...] (p.6)

Dans le cadre de cette politique collective d'évaluation, chaque enseignant évalue donc dans le cadre des objectifs d'apprentissage du programme du cycle concerné dans sa discipline ou son champ d'enseignement (pour rappel, les programmes de chaque cycle comportent 3 volets : 1. les objectifs spécifiques du cycle, 2. la contribution de chaque discipline ou champ d'enseignement à la construction des acquis visés par le socle commun, 3. les éléments spécifiques à chaque discipline ou champ d'enseignement) [...] (p.6)

*Au cycle 4, le choix d'une échelle de positionnement à 4 niveaux peut permettre **d'acculturer** et les enseignants et les élèves à l'évaluation de fin de cycle au regard des objectifs du socle commun [...] (p. 7)*

Un bilan de l'évaluation des acquis de l'élève dans les 8 champs d'apprentissage du Socle commun doit être réalisé régulièrement en équipe et transmis aux familles. Ce bilan peut être fait en même temps que les bilans périodiques ; il peut également revêtir une autre périodicité (annuelle par exemple). Ce qui importe, c'est que ces bilans soient programmés et réalisés collectivement dans le cadre de conseils de classe ou toute autre configuration choisie par l'établissement. Pour ces bilans référés aux 8 champs d'apprentissage du Socle commun, réalisés en cours de cycle, il convient d'éviter, pour des raisons de lisibilité, le terme de « maîtrise », auquel on peut préférer celui d'« objectifs d'apprentissage » qui rend mieux compte de la progressivité de l'acquisition des compétences visées [...] (p.9)